



EXTRAIT du REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Le 13 avril 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 avril 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 7 avril 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER et Hélène MAXANT.
 Messieurs Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT et Gilles LAFLEUR.
 Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Romuald HEILLIG.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Monsieur Christophe CHILLET à Monsieur Jean-Luc ERB ;
 Monsieur René MATHIOT à Monsieur Gilles LAFLEUR ;
 Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;
 Madame Anne RIVOAL à Hélène MAXANT.

Présents : 10

Votants : 14

DELIBERATION N° 8

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 AU BUDGET GENERAL COMMUNAL 2023

(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc ERB)

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;
 Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
 Considérant que la commune ne dispose pas de reste à réaliser pour l'exercice 2022.

Constatant ainsi que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	+ 97 162.23 €
- Un excédent 2021 reporté de :	+ 00,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 97 162,23 €
- Un déficit d'investissement de :	- 196 830.04 €
- Un déficit 2021 reporté de :	- 80 611.03 €
Soit un déficit cumulé de	- 277 441.07 €
- Un déficit de restes à réaliser de :	+ 00,00 € (a-b)
Un déficit cumulé d'investissement de :	- 277 441.07 €

Il a été proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'investissement reporté : article 001 « solde d'exécution négatif reporté » : 277 441.07 €
 Affectation complémentaire de réserve (recette d'investissement à l'article 1068) : 97 162.23 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

AFFECTE le résultat de l'exercice 2022 tel que proposé comme suit :

Résultat d'investissement reporté : article 001 « solde d'exécution négatif reporté » : 277 441.07 €
Affectation complémentaire de réserve (recette d'investissement à l'article 1068) : 97 162.23 €

Extrait du registre des délibérations

Fait et délibéré à Saizerais, le 13 avril 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI